

Communiqué de presse

OVH Groupe annonce la publication de ses états financiers pour les trois mois se terminant le 30 novembre 2024 et une mise à jour sur ses financements.

Roubaix – 27 janvier 2025

OVH Groupe S.A. (la « Société »), acteur mondial et fournisseur européen de services cloud de premier plan, annonce également la publication de ses états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités pour les trois mois se terminant le 30 novembre 2024 (les « États financiers du T1 2025 ») et une mise à jour sur ses financements.

Publication des comptes du premier trimestre 2024

En complément de l'annonce du 9 janvier 2025 de son chiffre d'affaires pour les trois mois se terminant le 30 novembre 2024, la Société a publié ses états financiers du T1 2025 (disponibles sur <https://corporate.ovhcloud.com/fr/investor-relations/financial-results/>).

Financements

Dans le cadre du lancement de son offre de rachat d'actions (« OPRA »), le 23 octobre 2024, la Société a conclu un nouveau contrat de financement (le « Senior Facilities Agreement ») avec un syndicat de banques, prévoyant (i) une ligne de crédit à terme de 450 millions d'euros (la « New Term Loan Facility »), (ii) une ligne de crédit revolving multipurpose de 200 millions d'euros (la « Multipurpose Revolving Facility »), et (iii) une ligne de crédit à terme de 470 millions d'euros (la « Short-Term OPRA Facility »), afin de refinancer l'endettement de la Société dans le cadre de son prêt à terme senior existant (à l'exception d'un prêt de 200 millions d'euros contracté auprès de la Banque Européenne d'Investissement), financer l'OPRA, constituer de la trésorerie au bilan pour les besoins généraux de la Société et les dépenses associées aux différentes opérations.

Le 16 janvier 2025, la Société a tiré 450 millions d'euros sur la New Term Loan Facility et 470 millions d'euros sur la Short-Term OPRA Facility afin, entre autres, de refinancer le prêt à terme senior existant (à l'exception du prêt de 200 millions d'euros contracté auprès de la Banque Européenne d'Investissement), de financer le règlement de l'OPRA et de constituer de la trésorerie au bilan pour les besoins généraux de la Société et financer les dépenses associées aux différentes opérations. Par la suite, le 17 janvier 2025, l'OPRA a été réglée pour un montant total de 350,0 millions d'euros, entraînant le rachat de 38 888 889 actions, ce qui

Communiqué de presse

a conduit à une réduction correspondante de 20,4 % du capital social de la Société, cette opération ayant été finalisée le 23 janvier 2025.

Détails sur les chiffres de l'EBITDA

L'EBITDA récurrent et l'EBITDA ajusté, tels que présentés dans les comptes consolidés du T1 2025 et dans les états financiers de la Société pour les périodes précédentes, sont calculés sur une base après-IFRS 16 et diffèrent du l'« *Consolidated EBITDA*», une mesure financière utilisée pour évaluer la performance de la Société au regard des engagements financiers stipulés dans le Senior Facilities Agreement et l'acte régissant toute émission d'obligations, qui est calculée sur une base avant-IFRS 16.

Pour les trois mois se terminant le 30 novembre 2024, l'impact de l'IFRS 16 sur l'EBITDA ajusté était de 8,4 millions d'euros. Pour les trois mois se terminant le 30 novembre 2023, l'impact de l'IFRS 16 sur l'EBITDA ajusté était de 7,6 millions d'euros. Pour l'exercice clos le 31 août 2024, l'impact de l'IFRS 16 sur l'EBITDA ajusté était de 31,1 millions d'euros. Pour l'exercice clos le 31 août 2023, l'impact de l'IFRS 16 sur l'EBITDA ajusté était de 25,4 millions d'euros.

Facteurs de risques

Certains facteurs de risque inclus dans la documentation préparée dans le cadre d'une offre d'émission obligataire par la Société sont détaillés dans l'Annexe de cette annonce.

Contacts

Relations presse

Julien Jay

Communication et Relations Publiques

media.france@ovhcloud.com

+33 (0)7 61 24 46 67

Relations investisseurs

Benjamin Mennesson

Directeur des relations investisseurs et du financement

investor.relations@ovhcloud.com

+33 (0)6 99 72 73 17

Communiqué de presse

Déclarations Prospectives

Ce communiqué peut contenir des déclarations prospectives au sens des lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, qui impliquent des risques et des incertitudes, y compris, mais sans s'y limiter, certaines déclarations relatives aux attentes de la direction concernant l'activité, la croissance, la situation financière future, les résultats d'exploitation et les perspectives de la Société. Les déclarations prospectives se reconnaissent à l'emploi de termes tels que « croire », « s'attendre à », « pouvoir », « devoir », « chercher à », « avoir l'intention de », « planifier », « estimer » ou « anticiper » ou autres expressions similaires qui se rapportent à la stratégie, aux plans ou aux intentions de la Société. Ces déclarations prospectives sont soumises à des risques et incertitudes qui peuvent changer à tout moment et, par conséquent, les résultats réels de la Société peuvent différer matériellement de ceux qu'elle prévoit. La Société a fondé ces déclarations prospectives sur ses opinions et hypothèses actuelles concernant des événements futurs. Bien que la Société estime que ses hypothèses sont raisonnables, elle met en garde contre le fait qu'il est très difficile de prévoir l'impact de facteurs connus et qu'il est impossible pour la Société d'anticiper tous les facteurs susceptibles d'affecter ses résultats réels. La Société ne peut pas garantir que les résultats futurs seront atteints. Toutes les déclarations prospectives sont basées sur les informations dont dispose la Société à la date du présent communiqué.

ANNEXES¹

Il n'existe pas de définition standard des marchés sur lesquels nous opérons, ce qui rend difficile la prévision de la croissance et la comparaison de notre activité avec celle de nos concurrents.

Les marchés sur lesquels nous opérons se sont récemment établis et évoluent rapidement, et ne répondent pas à des définitions standard. Par conséquent, il est difficile de prévoir la croissance et de comparer notre activité à celle de nos concurrents. Les estimations de la taille du marché et les chiffres de croissance anticipée inclus dans l'*Offering Memorandum* de l'Offre proviennent de plusieurs sources différentes, qui n'utilisent pas de définitions uniformes des segments de marché, et qui utilisent des hypothèses différentes quant à la croissance du marché. Du fait de cette incertitude, dans l'*Offering Memorandum* de l'Offre, nous n'avons pu fournir que de larges fourchettes d'estimations de la taille du marché (telles que la taille du marché mondial des services cloud d'infrastructure et de plateforme logicielle étant de 180 à 190 milliards d'euros et 160 à 170 milliards d'euros en 2024).

En outre, nos concurrents et nous peuvent définir les marchés différemment, ce qui rend difficile l'évaluation de notre performance sur le marché par rapport à celle de ses concurrents. En l'absence d'un consensus sur la taille et la croissance attendue des marchés du cloud, nous pourrions surestimer ou sous-estimer nos investissements ou allouer nos ressources à des activités qui pourraient ne pas se développer de la manière anticipée.

Les variables qui entrent dans nos analyses de l'opportunité de marché sont susceptibles d'évoluer dans le temps, et il n'existe aucune assurance qu'une estimation particulière de

¹ Les termes en majuscules non définis dans le présent document ont les significations qui leur sont attribuées dans la documentation relative à l'Offre.

Communiqué de presse

l'opportunité de notre marché se révélera exacte ou que nos revenus croîtront au rythme impliqué par les estimations de croissance du marché dans l'*Offering Memorandum* de l'Offre. Si notre croissance est plus faible que prévu, la valeur de nos actions pourrait être affectée de manière défavorable.

Nous générerons une part significative de nos revenus à travers des contrats de courte durée, ce qui rend notre performance financière sujette à la volatilité.

Nous générerons une part significative de nos revenus à travers des contrats de courte durée, soumis à des renouvellements périodiques, ce qui introduit une certaine vulnérabilité dans notre génération de revenus. Les clients peuvent choisir de réduire leur engagement ou la taille de leurs contrats avec le Groupe en raison de fluctuations du marché, de ralentissements économiques ou de risques spécifiques liés à des événements, tels que des perturbations sectorielles ou des évolutions des besoins technologiques. Ces changements pourraient entraîner un ralentissement de notre trajectoire de croissance, affectant notre stabilité financière et notre planification stratégique. Cette sensibilité à la réduction de la taille des contrats constitue un défi pour maintenir des flux de revenus stables et pourrait entraîner une volatilité financière accrue, compliquant notre capacité à prévoir précisément nos performances futures.

Certaines de nos installations pourraient être difficiles ou coûteuses à assurer à des niveaux adéquats.

Bien que nous estimons que notre couverture d'assurance est adéquate et conforme aux normes du secteur, à mesure que nos datacenters et ses installations de fabrication vieillissent, il pourrait s'avérer plus difficile et plus coûteux de maintenir des niveaux d'assurance adéquats à des niveaux que nous jugeons raisonnables. En outre, plusieurs de nos datacenters et installations de fabrication sont localisés dans d'anciens bâtiments industriels, ce qui pourrait être difficile à assurer de manière adéquate en raison de défauts potentiellement existants. Il ne peut être assuré que notre couverture d'assurance sera adéquate pour couvrir les réclamations futures susceptibles de survenir. Les réclamations pour lesquelles nous ne sommes pas entièrement assurée sont susceptibles d'avoir un effet défavorable sur nos activités, notre situation financière et notre résultat d'exploitation. En outre, les changements dans le secteur des assurances ont généralement conduit à des coûts d'assurance plus élevés et à une diminution de la couverture. La disponibilité d'une assurance qui couvre les risques contre lesquels nous avons souscrit habituellement peut diminuer, et les assurances que nous sommes en mesure d'obtenir peuvent prévoir des franchises plus élevées, des primes plus élevées et des conditions plus restrictives.

Les intérêts de notre actionnaire contrôlant peuvent être incompatibles avec les intérêts des détenteurs des Obligations.

La famille Klabo, en tant qu'actionnaire contrôlant, détient un pourcentage significatif de nos actions avec droit de vote, lui permettant d'exercer une influence considérable sur les questions nécessitant l'approbation des actionnaires, y compris l'élection des administrateurs, l'approbation des fusions ou autres regroupements d'entreprises, ainsi que d'autres transactions importantes pour la société. Ce niveau de contrôle peut entraîner des actions ou décisions contraires aux intérêts des détenteurs des Obligations, notamment si nous

Communiqué de presse

rencontrons des difficultés financières ou si nous ne parvenons pas à honorer nos dettes à leur échéance.

Il peut être difficile ou coûteux de se conformer à l'évolution de la législation et des exigences en matière de protection des données, de cloud et autres lois et réglementations en matière de données.

Les activités du Groupe sont soumises à diverses réglementations dans les pays où il opère. Le Groupe doit ainsi se conformer à la législation applicable à toute entreprise (règles commerciales, droits de propriété intellectuelle, protection des données personnelles, règles fiscales, etc.), mais également à des réglementations spécifiques à sa taille et à son activité (droit boursier, loi Sapin II, communications électroniques, cybersécurité, responsabilité des intermédiaires techniques, souveraineté des données, obligations de coopération avec les autorités, etc.). Certaines de ces réglementations ont un impact sur les ambitions stratégiques du Groupe, notamment en termes de souveraineté numérique. Ces réglementations peuvent également évoluer. En particulier, des restructurations importantes et une expansion du cadre réglementaire sont en cours depuis plusieurs années dans le secteur numérique, dans lequel le Groupe évolue.

Le Groupe doit identifier et s'adapter aux règles qui lui sont applicables, afin d'en assurer le respect et de continuer à développer ses activités. Il doit également détecter toute non-conformité afin qu'elle soit corrigée rapidement. Le Groupe doit aussi anticiper les évolutions de ces règles pour s'y adapter de la manière la plus efficace possible. Une connaissance insuffisante des réglementations locales, ou un manque de méthodologie pour suivre les changements dans ces réglementations, aurait un impact significatif sur le Groupe. Cela pourrait compromettre notre capacité à respecter la législation, exposant ainsi l'entreprise à des risques opérationnels et financiers. Cela pourrait aussi affaiblir notre position concurrentielle et nuire à notre image. De plus, certaines réglementations non européennes à portée extraterritoriale pourraient entrer en conflit avec la législation européenne applicable au Groupe, notamment la législation sur la protection des données personnelles.

OVHcloud a mis en place des procédures visant à assurer le respect des réglementations en matière de protection des données et de la vie privée qui lui sont applicables (par exemple, les données hébergées dans nos datacenters européens ne peuvent pas être accessibles par des employés basés en dehors de l'Union Européenne ou employés par notre filiale américaine), ainsi que des clauses contractuelles stipulant que les clients sont responsables de la conformité réglementaire de leurs données et de leurs activités.

Néanmoins, de temps à autre, nous sommes confrontés à divers types de réclamations de tiers concernant les données et les activités de nos clients. Les réclamations auxquelles nous faisons face incluent des allégations selon lesquelles nous n'aurions pas retiré en temps utile du contenu client violant les droits de tiers ou devant autrement être supprimé de nos serveurs. Nous avons mis en place des procédures permettant aux tiers de nous alerter sur tout contenu de ce type et de demander sa suppression. Les montants en jeu dans la plupart de ces réclamations sont insignifiants. Cependant, nous faisons actuellement face à une réclamation de La Lega Nazionale Professionisti Serie A, la ligue de football de la Serie A italienne (« **LNPA** »), concernant la diffusion présumée de contenu audiovisuel (pour lequel LNPA détient les droits exclusifs de diffusion) par des clients utilisant nos serveurs, ce qui, selon LNPA, lui aurait causé

Communiqué de presse

des pertes financières très importantes. Nous avons l'intention de contester vigoureusement la réclamation de LNPA, que nous estimons manifestement dénuée de fondement et qui exagère de manière significative les pertes de LNPA liées à cette activité. Nous ne pensons pas que cette affaire ait un effet matériellement négatif sur nos activités, notre situation financière, nos résultats opérationnels ou notre réputation.

Le Groupe dispose également de procédures internes pour vérifier l'identité de ses clients et fournisseurs, afin d'éviter d'établir des relations commerciales avec des personnes soumises à des sanctions internationales. Toutefois, le Groupe ne peut être certain que ses procédures ou protections contractuelles seront entièrement efficaces, de sorte qu'il pourrait enfreindre involontairement certaines réglementations ou identifier des changements législatifs trop tard. De même, le Groupe ne peut garantir que de nouvelles lois ou réglementations ne mettront pas en péril ses opérations. Toute violation de ce type pourrait entraîner des sanctions financières ayant un impact significatif sur la situation financière du Groupe. En outre, toute violation effective ou signalée des réglementations pourrait affecter notre réputation.